

PEFC ET FSC - LES LABELS DU BOIS RESPECTUEUX DE LA FORÊT

FICHES-CONSEILS N°108

[mise à jour : 07/2018]



Les labels FSC et PEFC permettent d'acheter du bois issu d'une gestion forestière « durable » et qui ne participe pas à la déforestation.

Pour acheter du bois qui ne participe pas à la déforestation, on peut se fier au label **FSC** (Forest Stewardship Council) et le label **PEFC** (Programme for the Endorsment of Forest Certification Schemes). Au niveau mondial, ces deux principaux labels soumettent la gestion forestière à des exigences de gestion « durable ».

Pour une terrasse en bois, comme pour un plancher, du papier, du charbon pour barbecue, du petit matériel de bureau ou encore des châssis en bois, mieux vaut donc privilégier les produits labellisés FSC ou PEFC. Et on continue bien sûr de regarder d'autres critères d'achat comme l'origine géographique, la durabilité de l'essence choisie, la qualité de la mise en oeuvre, etc.

> Lire aussi [Du choix du bois comme matériau !](#)

Qu'est-ce que la gestion durable d'une forêt ?

L'Union européenne a défini le concept de gestion forestière « durable » lors d'une conférence tenue à Helsinki en 1993 : il s'agit « de la gestion et de l'utilisation des terrains boisés, d'une manière et d'une intensité telles qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour le futur, les fonctions

écologiques, économiques, sociales pertinentes, au niveau local, national et international, et qu'elles ne causent pas préjudice à d'autres écosystèmes. »

La question est donc de savoir comment ces beaux principes s'appliquent au niveau du gestionnaire de bois. C'est pourquoi les démarches de certification commencent par définir des critères de gestion adaptés au contexte géographique, socioculturel et économique.

Ces deux labels ont pour caractéristiques :

- qu'il s'agit d'une démarche volontaire du producteur forestier ;
- qu'ils se réfèrent aux principes de la gestion durable des forêts comme le respect des ressources, la multifonctionnalité ou la gestion à long terme ;
- qu'ils intègrent une progression dans le temps vers cette gestion durable, vu qu'une forêt ne se transforme pas du jour au lendemain ;
- qu'ils ont instauré un système de contrôle externe et une participation des milieux concernés par la forêt dans le processus de certification.

En 2017, au niveau mondial 313 millions d'hectares sont certifiés PEFC et 198 millions d'hectares sont certifiés FSC.

En Belgique, plus de 24.000 ha de forêt étaient certifiés FSC et 299.357 ha portaient la certification PEFC.

Que garantit un label sur un objet en bois ?

Les labels dont il est question ici ne garantissent que les conditions de gestion forestière, et non pas la qualité intrinsèque du matériau, ni les processus de transformation et de fabrication des produits finis.

La labellisation pose deux difficultés essentielles : la traçabilité et le contrôle.

La traçabilité

La difficulté qui se présente est de suivre le bois depuis son exploitation dans la forêt jusqu'au stade du produit fini mis en vente. Pour ce faire, les entreprises disposent de deux méthodes : soit elles séparent physiquement les bois selon qu'ils proviennent de forêts certifiées ou non ; soit elles appliquent un système de parité qui consiste à ce que les flux sortants de bois certifiés soient équivalents aux flux entrants. Ce principe est acceptable puisque la qualité intrinsèque du bois n'entre pas en ligne de compte. Il est utilisé tant par le système FSC que par le PEFC. Mais la traçabilité parfaite ne sera acquise que lorsque les lots de bois certifiés auront atteint une masse critique qui justifiera des chaînes de production spécifiques.

Le contrôle

Les pratiques de gestion forestière doivent faire l'objet d'un contrôle externe, renouvelé régulièrement. Ce contrôle peut coûter cher et est parfois difficile à exercer. Les propriétaires forestiers certifiés par les deux labels font l'objet de contrôles externes réguliers.

En Belgique, le label FSC a été adopté par l'administration flamande et bruxelloise.

Au niveau wallon, c'est le label PEFC qui a été choisi par l'administration forestière et qui est adopté tant par les propriétaires privés que par les gestionnaires publics. Aujourd'hui, plus de la moitié de la

forêt wallonne est certifiée PEFC. Ainsi, la forêt de Soignes, bien que gérée de façon identique, est certifiée FSC pour ses parcelles flamandes et bruxelloises et certifiée PEFC pour les parcelles situées en Wallonie.

Et pour le consommateur ?

De plus en plus de produits certifiés sont offerts par les grandes surfaces, les négociants, importateurs et distributeurs de produits en bois ou papier. Pour vous aider à trouver une entreprise certifiée à proximité de chez vous, PEFC comme FSC vous offrent les services de leurs sites de recherche d'entreprises certifiées : www.jecherchedupefc.be pour les entreprises PEFC et www.jecherchedufsc.be pour les entreprises certifiées FSC. Vous y trouverez les listes d'importateurs de bois, de revendeurs et fabricants de mobilier ou de tout autre produit en bois ou issu du bois (papier) certifiés par ces deux organismes.

Il vous est également loisible de contacter les organisations directement via leurs adresses email info@pefc.be et info@fsc.be

Nous pouvons aussi vous faire parvenir ces informations si vous vous adressez à notre service-conseil.

Les grands principes d'une gestion forestière durable

Par gestion durable de la forêt, on entend un équilibre sain entre économie, écologie et fonction sociale. Entre autres, cela correspond à :

- Respecter le cadre juridique
- Ne pas récolter plus que ce que la forêt produit
- Après la récolte : opter pour la régénération naturelle ou la plantation d'arbres
- Protéger et améliorer la diversité biologique
- Conserver de grandes étendues de surfaces boisées
- Conserver les forêts à haut intérêt biologique
- Interdire l'usage de produits chimiques dangereux
- Interdire les arbres génétiquement modifiés
- Encourager le travail local
- Consulter la population locale
- Respecter les droits traditionnels locaux et les habitudes locales
- ...

En savoir plus et sources

- [FSC](#)
- [PEFC](#)

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | info@ecoconso.be | www.ecoconso.be

Liens

- [1] <https://www.ecoconso.be/fr/Les-labels-du-bois>
- [2] <https://www.ecoconso.be/fr/thematiques/etiquetage>
- [3] <https://www.ecoconso.be/fr/thematiques/materiaux>
- [4] <https://www.ecoconso.be/fr/mots-cl%C3%A9s/bois>
- [5] <https://www.ecoconso.be/fr/mots-cl%C3%A9s/developpement-durable>
- [6] <https://www.ecoconso.be/fr/mots-cl%C3%A9s/label>

- [7] <https://www.ecoconso.be/fr/content/conditions-dutilisation-de-nos-contenus>
- [8] <http://www.ecoconso.be/Du-choix-du-bois-comme-materiau>
- [9] <http://www.jecherchedupefc.be>
- [10] <http://www.jecherchedufsc.be>
- [11] <mailto:info@pefc.be>
- [12] <mailto:info@fsc.be>
- [13] <http://www.fsc.be>
- [14] <http://www.pefc.be>

Cette publication est mise à disposition sous un contrat Creative Commons

